



Le B.I.C de Fexhe

Bulletin d'information communal • N°41 • OCTOBRE 2022

Le mot du Bourgmestre

**Chères Fexhoises,
Chers Fexhois,**

Nous vivons une période particulière. Alors que nous sortions timidement de la crise sanitaire du Covid-19, nous devons aujourd'hui nous concentrer sur de nouveaux enjeux, tout aussi importants. Si la guerre en Ukraine en est un des principaux avec ces conséquences dramatiques sur le pouvoir d'achat, nous ne pouvons, voire ne devons pas nous détourner d'une autre crise, qui dure elle depuis plusieurs années : le réchauffement climatique.

Les scientifiques nous alertent à ce sujet depuis de nombreuses années à coup de rapports et de messages. Mais ces appels restent malheureusement lettre morte... Pourtant, en absence de consensus et de mesures concrètes, les situations vécues lors des derniers étés – inondations et canicules – deviendront la norme dans les prochaines années. Et je ne peux vous le cacher : il m'est insupportable d'imaginer la vie de nos enfants et petits-enfants dans de pareilles conditions !

S'il est trop tard pour faire machine arrière, il nous est encore possible de prendre des mesures pour atténuer les effets du réchauffement climatique.

Au niveau communal, nous nous sommes appliqués et avons initié plusieurs projets. Parmi eux, nous retrouvons notamment la plantation de haies, d'arbres. Nous participons ainsi à la conservation du caractère rural de notre belle Commune mais aussi à l'amélioration de la qualité de l'air. La plantation des arbres offerts à chaque naissance rentre également dans cet objectif. N'oublions pas le projet BiodiverCité avec la mise en place du jardin mellifère, du projet Calamite (bassin ornithologique), du projet Cap Hirondelle ainsi que le traitement manuel pour réduire la population de Renouée du Japon !

Bref, les projets ne manquent pas et ils ont été réalisés !

Quant aux nuisances générées par l'aéroport de Liège, nous continuons et continuerons à défendre les intérêts des Fexhoises et des Fexhois. Nous avons d'ailleurs introduit un recours contre le permis unique ce 30 septembre 2022. Les sujets pris en considération sont la mobilité, la pollution ainsi que les nuisances sonores et olfactives.

Enfin, comme le disait l'ancien président français Jacques Chirac : « Dans un environnement qui change, il n'y a pas de plus grand risque que de rester immobile ! »



Le B.I.C. de Fexhe

Responsable de la rédaction : Henri Christophe

Photographies : Ad. Communale – F. Duvivier – H. Aerts – G. Lamberigts

Infographiste : Benoit Gonda - 0496 53 80 19

Toute information peut être demandée à l'A.C. par téléphone ou par e-mail : info@fexhe-le-haut-clocher.be

Routes abimées

Vous n'êtes pas sans savoir que nos routes sont fortement abîmées par l'augmentation du charroi lié à l'aéroport de Bierset. Nous avons écrit au Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité, Monsieur Philippe HENRY (notre 1er courrier remonte à 2019) et n'avons reçu, à ce jour, aucune réponse. À défaut de cela, nous avons transmis le dossier complet avec photos et évaluation chiffrée des dégradations au Ministre du Budget, Monsieur Adrien DOLIMONT.

Vous trouverez ci-après le courrier envoyé par ce dernier au Ministre HENRY.



ADRIEN DOLIMONT
MINISTRE WALLON DU BUDGET et DES FINANCES,
DES AÉROPORTS et DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

GOVERNEMENT WALLON

Monsieur Philippe HENRY
Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Energie et de la Mobilité

Rue d'Harscamp, 22

5000 NAMUR

Namur, le 21 SEP, 2022

N/Réf. : AER/AD/AG/GD/TD/DL/ 20220914_2768

Personne de contact : Denis LEMERCINIER

Tél : 081/71 03 25

Email : denis.lemercinier@gov.wallonie.be

Annexe : 1.

Objet : Les impacts du développement de l'aéroport de Liège-Bierset sur le dispositif routier des communes voisines de l'aéroport

Monsieur le Ministre,
Cher collègue,

La mobilité autour de l'aéroport de Liège est un point qui préoccupe particulièrement les mandataires locaux des communes proches de l'aéroport.

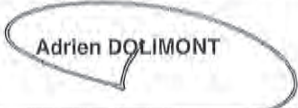
C'est ainsi qu'en septembre 2021, le Président du Comité d'accompagnement pour l'aéroport de Liège vous informait que le Comité se positionnait notamment en faveur de la liaison Crisnée-Bierset telle qu'inscrite au plan de secteur de Liège depuis 2003 et sollicitait votre soutien en vue de la création de cette voirie et de la mise en place de toutes autres mesures facilitatrices au niveau de la mobilité. La création de cette route permettrait d'accueillir le charroi provenant de l'aéroport de Liège et d'éviter ainsi aux camions d'emprunter des voiries communales.

L'augmentation du trafic routier dans ces villages semble avoir effectivement un impact négatif sur l'état des routes des communes traversées, comme le montre le dossier photographique qui m'a été transmis par le Bourgmestre de Fexhe-Le-Haut-Clocher, que vous trouverez ci-joint.

Le métré estimatif qui était également joint à l'interpellation du Bourgmestre démontre clairement l'impact financier que pourrait avoir, pour la commune, la remise en état des routes concernées.

Je suis persuadé que l'activité de l'aéroport de Liège doit s'accompagner d'un plan de mobilité ambitieux qui doit tenir compte du bien-être des riverains de l'aéroport. C'est pourquoi, je souhaiterais connaître votre position, notamment en matière d'investissements futurs, sur les éventuelles interventions qui pourraient être envisagées pour trouver une solution aux problèmes de mobilité évoqués.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, cher collègue, mes plus sincères salutations.


Adrien DOLIMONT

CHAUSSEE DE LODVAIN, 2

5000 NAMUR

EMAIL : info.dolimont@gov.wallonie.be

TELEPHONE : 081 - 710 310

Grainothèque

Le 15 mai a eu lieu un échange gratuit de graines et de boutures à la grainothèque de la bibliothèque de Noville.

Cet été, un atelier de bouturage de plantes aromatiques et de récolte de semences de tomates

a eu lieu le dimanche 21 août à la bibliothèque de Noville. Il a rencontré beaucoup de succès auprès des lecteurs.

Rappel des heures d'ouvertures de la bibliothèque rue des Frênes à Noville :

La bibliothèque fait partie du RLPH (Réseau de Lecture Publique de Hesbaye) et est ouverte : le mercredi de 15h30 à 17h30 et le dimanche de 9h45 à 11h45



Marche des Aînés

Le 18 mai dernier, dans le cadre de la concertation des aînés sur la thématique du vieillissement, « Le GAL Jesuishesbignon.be », représenté par Adrienne Pesser a organisé une marche exploratoire avec nos Seniors.

C'est sous un soleil de plomb,

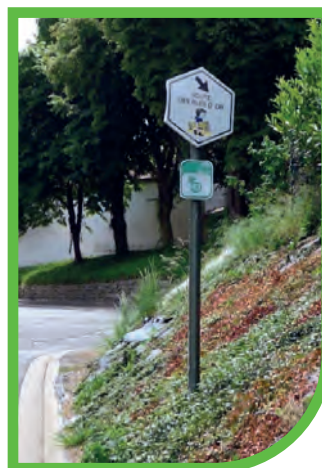
qu'une quinzaine de participants ont (re)découvert le chemin du Pont de Messe à Fexhe, le site du Tennis à Voroux avec son sentier qui le contourne, le parc communal ...

Deux parcours d'environ 1,5 km chacun avaient été définis afin que nos aînés identifient les besoins pour bien vieillir dans notre commune. Différentes thématiques (la mobilité, l'environnement, la propreté, l'accessibilité...) étaient abordées et nous avons pu relever

les points tant positifs que négatifs tout en marchant.

En conclusion, vivre à Fexhe-le-Haut-Clocher est agréable et de nombreux services sont déjà à la disposition de nos Seniors ici et dans les communes voisines. Nous sommes actuellement dans la construction d'un plan d'action communal afin d'apporter des solutions concrètes aux problèmes rencontrés.

Merci à tous pour ces moments d'échanges très constructifs !



Les Découvertes Fexhoises

Très beau succès pour ce premier parcours d'artiste du weekend du 21 et 22 mai !

Pas moins de 80 artistes et artisans ont exposé leurs œuvres tout au long du weekend dans 17 lieux différents. Certains artistes ont ouvert leur atelier, leur maison et/ou leur jardin; d'autres ont été accueillis chez des citoyens de la commune ou encore dans des salles communales et des salles appartenant aux Fabriques d'église.

Chapeau bas à nos deux artistes et organisatrices locales: Véronique Roland et Carine Joiris qui ont conçu et porté de mains de maître ces Découvertes Fexhoises avec l'aide logistique de l'administration communale et provinciale. Un remerciement particulier aux Fabriques d'église et citoyens qui ont mis, gracieusement, à disposition, leurs locaux.

Nous espérons retrouver toute cette énergie positive dans deux ans !



► Journée de l'Elan le 4 juin 2022

Beau succès pour la Journée découverte de l'Elan Fexhe.

Dans l'impossibilité d'organiser le spectacle habituel à cause des incertitudes liées au Covid, l'Elan s'est adapté et a invité ses membres et le grand public à une journée dédiée à la démonstration et à l'essai gratuit des différents cours proposés.

Deux boucles de promenades dans nos campagnes étaient également programmées sous forme de topo guide.

Bravo à ce Comité bénévole qui, depuis longtemps, ne ménage pas ses efforts afin que petits et grands, d'ici ou d'ailleurs, gardent la forme !



Elanfexhe
A.S.C.



Pairi Daiza

Le 8 juin dernier, 58 Seniors de notre commune ont parcouru l'immense parc animalier Pairi Daiza sous une pluie battante. Après un bon repas dans le restaurant l'Oasis (grande serre tropicale où des espaces de dégustation y sont répartis), ils ont enfin pu profiter du parc et de ses hôtes sous un rayon de soleil avant de rentrer chez eux, fatigués mais émerveillés de cette journée.

Voyage à Paris

Etant donné les prix actuels très élevés (prix du carburant, des taxes antipollution ...), c'est avec regret que notre voyage est une nouvelle fois suspendu. Cependant, une excursion d'un jour vous sera prochainement proposée ...



Fête de la musique 2022

Après deux ans d'absence à cause du Covid, le Manu-Club a pu réorganiser la Fête de la musique à Voroux-Goreux.

Quelle joie pour le public et les artistes de se retrouver enfin !

Pour la 10^e édition, tous les styles étaient représentés : Rock, Pop, Covers de Michel Delpech, Renaud, Michel Jonasz.

Les élèves de l'école de musique d'Emmanuel St Laurent ont, eux, interprété à merveille les titres travaillés durant l'année faisant ainsi la fierté de leurs parents et du public présent.

Un succès de plus dans l'animation du quartier et une joie pour tout le comité de l'Asbl Manu-Club (Infos et renseignements: 0479 32 75 69).

Sincères remerciements à la commune pour son soutien.



Expo inédite

Peut-être connaissez-vous déjà l'artiste Emmanuel St Laurent? Artiste de variété renommé dans les années 70, ce Fexhois depuis une dizaine d'années a plus d'une corde à son arc. Il est également artiste peintre et plus précisément peintre numérique sous le pseudonyme « Look Us ».

Dès lors, les 13, 14, et 15 mai derniers a eu lieu une exposition inédite au presbytère de Fexhe.

Pour une première à Fexhe, ce fut un véritable succès. L'art numérique qu'il présente est en pleine évolution et ses œuvres sont de véritables découvertes. Des 28 pièces exposées, 25 ont été acquises durant ce week-end.

De futures expos sont actuellement en préparation. Vous pouvez d'ailleurs parcourir son site www.lookus.be où vous trouverez toutes les infos le concernant.



Le 1^{er} week-end de Juillet et ... Noville s'anime

Comme partout, le Covid est passé par là. Dès lors, la reprise des activités estivales a été accueillie avec joie.

A Noville, ce 1^{er} week-end coïncidait avec la fête au village... et quelle fête! Jugez plutôt...

Après une messe en plein air, célébrée à la Vallée par Monsieur le Curé, chez Monsieur et Madame Riga, tout s'est déroulé, dans et au départ du cercle paroissial.

Le soleil, invité lui aussi, a répondu présent toute la journée. De la chaleur certes, mais tempérée par un délicieux petit vent.

Plus de 60 motos anciennes s'y étaient donné rendez-vous pour effectuer 2 beaux circuits, les conduisant, le matin en Hesbaye et l'après-midi dans le Condroz.

La pause de midi se passait au cercle autour du traditionnel « boulet-frites », du pain saucisse sans oublier le sandwich jambon-fromage et la délicieuse tarte.

Que dire de la marche ADEPS? Absente des calendriers depuis 2 ans elle aussi, elle a été synonyme de parfaite réussite ayant drainé plus de 500 marcheurs.

Les autorités communales nous ont fait l'honneur de leur présence.

Le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour 2023. Serez-vous des nôtres?



► Défilé de vieux **tracteurs** à la ferme Roberti de Streel

Le premier dimanche de septembre est devenu un moment incontournable pour croiser les tracteurs du siècle passé dans notre village. En effet, ce dimanche 4 septembre, une centaine de tracteurs se sont rassemblés à la ferme de Jérôme Roberti.

Cette belle journée a été une réussite et les bénéfices ont été offerts à l'Unité Scouts de Fexhe-le-Haut-Clocher, aux œuvres du Père Damien et aux sinistrés des inondations de juillet 2021.

Merci aux organisateurs pour cette belle initiative !



Balade au clocher

Chères Fexhoises,
Chers Fexhois,

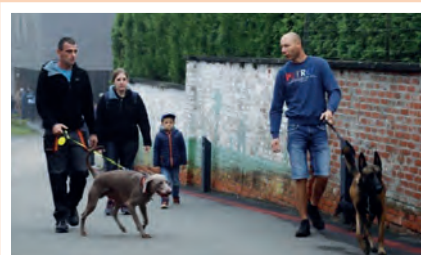
Après 2 années d'annulation suite à la pandémie Covid 19, le CTG Fexhe a eu le plaisir de renouer avec la tradition, c'est-à-dire organiser « La 14^e Balade au Clocher ».

Les participants ont eu droit au petit-déjeuner suivi soit de la balade à vélo de 12km sécurisée et encadrée par nos membres ou à la marche libre de 5 ou 10km.

Au retour, la possibilité de se restaurer (assiette BBQ ou pain saucisse) ainsi qu'un bar à bières spéciales étaient proposés à tous.

Le CTG Fexhe remercie la Commune pour le prêt des installations et les nombreux participants à cette manifestation.

Au plaisir de vous revoir l'année prochaine !



Du corail sur la route du poisson... Ailly le-haut-clocher les 17 et 18 septembre

Répondant à l'invitation de nos jumeaux d'Ailly, une trentaine de Fexhois se sont rendus en Picardie.

L'occasion était toute trouvée : la Route du Poisson passait par là.

Cette course mythique, composée d'attelages de chevaux de trait (dont 2 équipages belges) qui rend hommage aux anciens livreurs de poisson qui se rendaient de Boulogne-sur-Mer à Paris y faisait escale. Un accueil chaleureux nous a été réservé sur la place principale.

S'en sont suivis les discours et les échanges de cadeaux, accompagnés du verre de l'amitié.

Ailly nous a offert une jolie pièce en corail et de notre côté, nous avons offert une peinture retraçant l'événement en question.

Avant un souper dansant fort agréable, nous avons assisté, avec une curiosité certaine, au passage des différentsattelages et au changement d'équipages.

La journée du dimanche, libre en matinée, s'est terminée par une clé d'or, à savoir un excellent repas d'anniversaire au restaurant « Les Tisons » pour sceller nos Noces de corail.



Faisons connaissance avec deux jeunes athlètes de notre commune

1. Rania VANDERMAES

Les 29, 30 et 31 juillet dernier, le Championnat d'Europe SKIEF (KARATE) s'est déroulé à 'sHertogenbosch, aux Pays-Bas. Il y avait 23 pays représentés et près de 600 compétiteurs.

La délégation belge se composait de +/- 50 athlètes et coachs et 14 arbitres et officiels.

Les compétiteurs belges ont ramené 11 médailles !

Parmi les athlètes présents: Rania VANDERMAES, jeune et talentueuse karateka habitant notre commune.

Actuellement âgée de 15 ans, Rania a commencé le karaté à l'âge de 5 ans et demi au « Traditional Shotokan Karaté Club Waremmee-Geer » ; deux ans plus tard, un premier podium !!

Elle sera alors médaillée à plusieurs reprises lors de compétitions nationales.



Pour sa première participation à une compétition internationale, elle a malheureusement été battue par une athlète danoise déjà rompue à l'exercice.

Félicitations à Rania pour son parcours et retrouvons-la bien vite sur de nouveaux podiums !

2. Miriam LAZAR

Tous les regards étaient braqués sur la phase finale du Belgian Junior Circuit (Association Francophone de Tennis). En effet, Miriam LAZAR dont la famille s'est domiciliée chez nous depuis peu, a remporté le Trophée dans sa catégorie (filles U9).

Après plusieurs tournois, arrivée en finale, elle n'a laissé aucune chance à son ultime adversaire en s'imposant sur un double 4-0.

Une progression continue pour cette jeune joueuse qui a commencé le tennis depuis 2 ans et demi.

A raison de 2 entraînements par semaine actuellement, elle va devoir augmenter la cadence afin d'accomplir un jour, peut-être, son rêve : devenir « Numéro un mondial ».



Un artiste, citoyen de notre commune

En ce mois d'octobre, Mr Jean Larbanois, citoyen bien connu de Roloux, expose ses collages de papiers peints à l'Aquilone – Boulevard Saucy 25 à Liège. L'exposition sera accessible du 7/10 au 29/10 inclus, les vendredis et samedis de 18h à 23h.

Le 22 octobre à 20h30, une soirée ayant pour thème « De l'écriture de chansons à celle de romans » s'y déroulera. Les romans de Mr Larbanois y seront évoqués et un concert reprenant ses compositions clôturera cette soirée.

Vous êtes attendus nombreux à cet évènement culturel !



Nouveau conseiller communal

Le 7 juin dernier, Monsieur Jean-François Missaire a pris ses fonctions en qualité de Conseiller communal.

Il cède sa place de Conseiller de l'Action sociale à Monsieur Emmanuel Bottaro après 28 ans de bons et loyaux services !



Du nouveau dans votre commune



Yoga pour les jeunes
min 12 ans

Chaque mercredi à 18h30
dès le 7/9

Ecole communale de Fexhe

Infos et inscriptions :
Ch. Hermans
0472/59.31.96

**BERLOZ, DONCEEL, GEER,
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER**



A VOSS' SERVICE

**BERLOZ - DONCEEL - GEER
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER**

Une initiative des CPAS de Berloz, Donceel,
Fexhe-le-Haut-Clocher et Geer
en collaboration avec l'ADL Berloz-Donceel-Faimés-Geer



CPAS
Rue de la Station, 20,
4147 Fexhe-le-haut-Clocher.
Tél : 01 250.32.71



◀ Conditions d'utilisation ▶

A **Voss'Service**, un service d'intérêt général à vocation sociale, tant au niveau du public visé que des déplacements assurés.

▶ Pour qui ?

Le service est accessible aux **habitants de BERLOZ, DONCEEL, FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER et GEER** qui rencontrent des difficultés de déplacement notamment pour :

- Se rendre chez le médecin, à la pharmacie, à l'hôpital,...
- Accomplir des démarches auprès d'administrations ou de services (commune, CPAS, banque, poste,...)
- Accéder à certains biens de consommation nécessaires à la vie quotidienne (courses,...)
- Rendre visite à des proches qui séjournent dans certains établissements (maison de repos, hôpital,...)
- Toute démarche à caractère social (entretien d'embauche, activités diverses,...)

▶ Comment ça marche ?

Le véhicule circule **du lundi au vendredi de 8h30 à 16h**.

Réservation obligatoire (min. 24 h à l'avance) au 0472 52 52 06.

Les réservations se font dans l'ordre d'arrivée. Le service se réserve le droit de privilégier les déplacements en fonction de leur motif (urgences, regroupement de déplacements,...).

▶ Combien ça coûte ?

Le kilomètre est facturé 0,3595 €. L'attente inférieure à ½ h ne sera pas comptabilisée. Après la 31ème minute, le ¼ h d'attente est facturé 1,50 €.

Les prestations sont facturées à partir du domicile du demandeur et sur base d'un aller-retour même si l'utilisateur n'utilise pas le trajet retour.

Plus d'infos ? 0472 52 52 06

Retrouvez également les conditions d'utilisation complètes sur le **site de votre commune**.

Les aides disponibles en matière de paiement de charges énergétiques

1. Octroi d'une allocation de 300 euros pour les ménages se chauffant au gasoil de chauffage ou au propane en vrac

La reprise économique post Covid-19 et l'invasion russe de l'Ukraine provoquent une flambée des prix de l'énergie.

Afin de tempérer la hausse des factures d'énergie pour les ménages, le gouvernement fédéral a décidé en Conseil des ministres restreint du 16 septembre 2022 d'accorder aux ménages une allocation de 225 euros net lors de l'acquisition de **gasoil de chauffage ou de propane en vrac** destiné au chauffage de leur habitation principale.

L'objectif de cette mesure est d'accorder un soutien financier au plus grand nombre possible de citoyens afin de les aider à faire face à l'augmentation du prix du chauffage de leur logement.

Comment introduire votre demande ?

- en ligne (consultez les manuels)
- via un formulaire papier :
 - o [formulaire type A \(PDF, 670.06 Ko\)](#) pour un logement individuel
 - o [formulaire type B \(PDF, 623.14 Ko\)](#) pour un logement dans une copropriété

En quoi consiste l'allocation de chauffage de 300 euros (gasoil de chauffage/propane en vrac) ?

Compte tenu de la hausse des prix de l'énergie, le gouvernement fédéral a décidé d'accorder aux ménages une allocation de 300 euros net pour compenser l'augmentation des dépenses financières en matière d'énergie. Cette allocation unique et forfaitaire est accordée aux

ménages lors de l'acquisition de gasoil de chauffage ou de propane en vrac destiné au chauffage de leur habitation principale. Elle concerne les livraisons effectuées par une entreprise entre le 15 novembre 2021 et le 31 mars 2023.

Qui a droit à l'allocation de chauffage de 300 euros (gasoil de chauffage/propane en vrac) ? Quelles sont les conditions à remplir pour l'obtenir ?

Une allocation de 300 euros net est accordée, de manière unique et forfaitaire, à tout ayant droit ayant été livré par une entreprise entre le 15 novembre 2021 et le 31 mars 2023, en tant qu'intervention dans le paiement de la fourniture de gasoil ou de propane en vrac destiné au chauffage de sa résidence principale.

Quels documents dois-je compléter pour effectuer ma demande ?

Cette allocation est accordée sur la base d'un formulaire dûment complété par l'ayant droit et introduit en ligne via une [plateforme électronique](#).

Une demande en ligne garantit un traitement plus rapide. Dans ce cas, vous devez vous identifier de manière numérique (carte d'identité électronique avec code pin ou Itsme par exemple).

Vous pouvez également imprimer le formulaire à compléter ou le demander à votre distributeur. Renvoyez-le dûment complété au SPF Economie par courrier recommandé jusqu'au 31/01/2023 inclus à l'adresse postale suivante :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie - Cellule prime Mazout 300 euros

Boulevard du Roi Albert II 16
1000 Bruxelles

Le SPF Economie vérifiera et statuera sur la validité de la demande dans les deux mois. Le paiement sera alors versé sur le compte bancaire renseigné sur le formulaire.

Les documents à fournir sont les mêmes pour la demande en ligne et la demande sous forme papier. Vous devez joindre :

- une copie de la facture de livraison de mazout ou propane en vrac effectuée entre le 15 novembre 2021 et le 31 mars 2023 ;
- une preuve de paiement de la facture ou le décompte du fournisseur en cas de paiement échelonné prouvant que vous êtes en ordre de paiement.

En outre, vous devez également indiquer votre numéro de registre national, votre numéro de compte bancaire (IBAN et BIC), le numéro d'entreprise (numéro BCE) de votre fournisseur et, pour les résidents en copropriété (formulaire B), le numéro d'entreprise (numéro BCE) de la copropriété.

[Si vous éprouvez des difficultés pour compléter votre formulaire en ligne ou sur papier, vous pouvez vous adresser au service social du CPAS de Fexhe-le-haut-Clocher \(rue de la Station n° 20 à 4347 Fexhe-le-haut-Clocher, Tel : 04/250.32.71\).](#)

[Nous vous aiderons à compléter les documents requis pour bénéficier du chèque mazout.](#)



2. Octroi de l'allocation de chauffage dans le cadre du Fonds social chauffage

Avez-vous droit à une allocation de chauffage ?

si vous vous chauffez avec un des types de chauffage suivants :

- le gasoil de chauffage
- le pétrole lampant (type c)
- le gaz propane en vrac

pas pour :

- le gaz naturel par raccordement au réseau de distribution de ville
- le gaz propane en bonbonne ou le gaz butane en bonbonne

et que vous appartenez à une des catégories

1ère catégorie : Les personnes bénéficiant d'une intervention majorée de l'assurance soins de santé

Si vous êtes bénéficiaire d'une intervention majorée de l'assurance soins de santé et que le revenu de votre ménage remplit les conditions de la 2ème catégorie.

Dans les cas suivants, il n'y a pas lieu de faire une enquête sur les revenus:

- lorsque le ménage est composé d'une personne isolée (avec ou sans enfants à charge) bénéficiant du statut BIM ;
- lorsque l'ensemble du ménage est BIM.

2ème catégorie : les ménages à faibles revenus

Pour les demandes à partir du 1/08/2022 : Le montant des revenus annuels bruts imposables de votre ménage est inférieur ou égal à € 22.034,79 augmentés de € 4.079,35 par personne à charge.

3ème catégorie : les personnes surendettées

Si vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes et que le CPAS a constaté que vous ne pouvez pas faire face au paiement de votre facture de chauffage.

Alors, vous avez droit à une allocation de chauffage

Le montant de l'allocation dépend du type de chauffage, du prix par litre, de la catégorie à laquelle vous appartenez et de la date de livraison.

1) Si la livraison est effectuée AVANT le 1er juillet 2022.

La livraison aurait dû avoir lieu entre le 1er janvier 2022 et le 30 juin 2022. Pour les carburants livrés en grandes quantités, l'allocation varie entre 14 et 20 centimes par litre. Si la livraison a eu lieu entre le 1er janvier 2022 et le 30 juin 2022, une allocation de chauffage peut être accordée pour un maximum de 1 500 litres de carburant pour la période de chauffe 2022. Ce maximum augmente de 500 litres pour les livraisons à partir du 1er juillet 2022. Vous pouvez donc faire effectuer une nouvelle livraison à partir du 1er juillet 2022 pour atteindre ce maximum de 2 000 litres. Pour le gasoil de chauffage ou le pétrole lampant (type c) acheté en petites quantités à la pompe, il existe une allocation forfaitaire de 210 € si la livraison a eu lieu AVANT le 1er juillet 2022.

2) Si la livraison est effectuée APRÈS le 1er juillet 2022

La livraison doit être effectuée entre le 1er juillet et le 31 mars 2023.

Quels documents devez-vous communiquer ?

Vous devez au moins communiquer les documents suivants :

- une copie de la carte d'identité du demandeur
- une copie de la facture ou du bon de livraison
- une copie du dernier avertissement-extrait de rôle reçu du SPF Finances
- lorsque vous habitez dans un immeuble à appartements, une attestation du propriétaire ou du gestionnaire avec le nombre de logements concernés par la facture
- pour la catégorie 3, une copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur.

Pour vérifier si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées

ci-dessus, le CPAS de Fexhe-le-haut-Clocher pourra consulter par voie informatique vos données de revenus, directement auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage (Lors de votre visite au CPAS, il faudra alors vous munir de votre carte IED et de vos codes PIN).

Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

Pour plus d'info, adressez-vous au CPAS de Fexhe-le-haut-Clocher (rue de la Station n° 20 à 4347 Fexhe-le-haut-Clocher, Téléphone: 04/250.32.71).

Les montants des seuils de prix mentionnés dans ce document valent sous réserve d'une indexation éventuelle.

Pour les combustibles livrés en vrac, l'allocation varie entre 14 cents et 36 cents par litre. Par période de chauffe et par ménage, une allocation de chauffage est accordée pour un maximum de 2.000 litres.

Pour le gasoil de chauffage et le pétrole lampant (type c) acheté en petite quantité à la pompe, il existe une allocation forfaitaire de 456,00 € si l'achat a été effectuée APRÈS le 1er juillet 2022. Une allocation forfaitaire ne peut être obtenue qu'une fois par période de chauffe.

Où et quand introduire votre demande ?

Auprès du CPAS de Fexhe-le-haut-Clocher et dans les 60 jours de la livraison.



Notre commune participe à l'action de sensibilisation aux langes lavables

Brochure et vidéos

La **brochure** d'une quarantaine de pages destinée aux (futurs) **parents** couvre en grande partie la théorie des langes lavables : modèles, textiles, entretien, impact écologique, change...

Une autre **brochure** reprenant les mêmes sujets est prévue pour les **milieux d'accueil**. Cette seconde brochure reprend aussi des aspects spécifiques tels que la charte à mettre en place, ce qui peut être attendu des parents, comment organiser l'espace change en crèche...

Les brochures sont distribuées par l'administration communale et sont également en ligne.

6 capsules vidéos reprenant les mêmes informations que la brochure sont mises à disposition des parents intéressés. Une capsule vidéo est disponible pour les milieux d'accueil.

Ces **brochures et vidéos** sont accessibles pour les citoyens de la commune via le site internet d'Intradel via ce lien <https://www.intradel.be/produire-moins-de-dechets/reductiondesdechets/>

[lingeslavables/action-communale-sensibilisation-aux-linges-lavables.htm?lng=fr](https://www.intradel.be/produire-moins-de-dechets/reductiondesdechets/lingeslavables/action-communale-sensibilisation-aux-linges-lavables.htm?lng=fr)

Prime Intradel

C'est l'inscription à ce parcours (brochure + vidéos) qui **donne accès à la prime Intradel**.



Ateliers gratuits de découverte des langes lavables
dans toute la province

ZD

Modave
Visé
Burdinne
Verviers
Herve

Danœel
Ans
Thimister-Clermont
Hannut

Retrouvez toutes les dates et les infos sur [INTRADEL.BE](http://intradel.be)

Je suis fun
Je suis facile à utiliser!
Je suis pratique
Je suis écologique
Je suis économique

Intradel et votre commune
Province de Liège

Découvrez les prochaines dates ici!

Commande d'un fût à compostage au prix de 71,40€ (prix coûtant Intradel)

NOM : Prénom :

Adresse :

GSM/Téléphone* :

(* nécessaire afin de vous prévenir)

- Remettez votre bon de commande à l'Administration communale ou envoyez-le par mail à : fabienne.windmill@fexhe-le-haut-clocher.be
- Effectuez le paiement sur le compte BE 93 0910 0042 0967 avec en communication : **FÛT – VOTRE NOM ET ADRESSE (RUE + N°)**
- Vous serez averti lorsque le fût sera livré chez vous et si vous êtes absent, vous en prendrez possession à l'Administration communale le jour convenu.

Conditions : être domicilié dans la commune et 1 fût par adresse



Recycler pour faire du bien à vos jardins



La démarche Zéro Déchet

Notre commune s'est inscrite dans la démarche Zéro Déchet. Dans cette optique, notre service travaux utilise les déchets de taille comme paillage au pied des haies. **Afin de vous permettre d'adopter cette bonne pratique, l'administration communale vous propose de broyer vos déchets de taille à l'aide du broyeur communal les lundis 31 octobre 2022 et 14 novembre 2022.**

Le **paillage** s'applique partout dans votre jardin : au potager, au verger, au pied des haies et de vos arbres et arbustes, dans les massifs de plantes vivaces et annuelles.

Le paillage présente différents avantages :

- Limiter les arrosages en réduisant évaporation du sol et évapotranspiration
- Protéger les plantes vis-à-vis de différents aléas tel que le dessèchement, les écarts de température
- Limiter le tassement de la terre sous l'action de la pluie, surtout dans les sols argileux ainsi que l'érosion.

- Réduire le travail d'entretien (moins de désherbage manuel et d'arrosage) et les dépenses (pas d'achat de produit de désherbage chimique, d'engrais ou de paillis, moins d'allers-retours en déchetterie).
- Améliorer la structure du sol en utilisant du paillage organique
- Favoriser la vie microbienne des sols donc augmenter la disponibilité en éléments minéraux pour vos plantes

Quelques gestes simples à réaliser avant de mettre en place un paillage:

- La terre doit être parfaitement désherbée car le paillage n'est pas un désherbant, il permet d'empêcher la pousse des adventices.
- Épandez le paillage en une couche de 7cm environ. Prenez garde à ne pas recouvrir le collet (point de séparation entre la tige et les racines d'un végétal) des plantes. N'oubliez pas que le paillage organique se transforme en humus. Rajoutez régulièrement quelques centimètres.
- Ne pas pailler sur un sol gelé

car cela allonge la période de réchauffement.

- N'oubliez pas d'arroser avant et après avoir mis en place le paillis.

Un paillage organique (copeaux de bois, feuille,) enrichira votre sol en éléments nutritifs.

Comment bénéficier de ce service?

- Vous vous inscrivez par mail à accueil@fexhe-le-haut-clocher.be ou par tél au 04/250 10 15, jusqu'au 21 octobre 2022
- Nous vous confirmons votre inscription et le jour où le broyage sera effectué.
- Vous déposez vos déchets de taille (diamètre maximal des branches 5 cm, maximum 2m3) exempts de pierres et de terre à l'entrée de votre propriété afin que le personnel technique y ait accès facilement,
- Le personnel se rendra à votre domicile entre 8h30 et 15h30,
- Le broyage sera effectué par le personnel technique et le broyat sera laissé sur place afin de pouvoir être utilisé comme paillis.



2022 année de la HAIE

Dans le cadre de la semaine de l'arbre 2022, grâce au subside de l'appel à projet BiodiverCité, nous avons l'opportunité d'organiser une distribution de diverses essences indigènes au profit des citoyens. Celle-ci aura lieu le **samedi 26 novembre de 10h à 15h et le dimanche 27 novembre de 9h à 12h.**

Lieu de la distribution des essences: Dépôt communal, rue de Velroux à Voroux-Goreux.

Parallèlement, deux activités vous seront proposées :

Le mardi **22 novembre 2022**, de 19h à 20h, une activité animée par la grainothèque de Noville vous est proposée. Elle aura pour thème « Pourquoi faire ses propres graines et quelles sont les variétés les plus faciles pour faire ses propres graines ? ». De **19h à 20h30**, un atelier intitulé « Comment réaliser un herbier » vous sera également proposée ? Ces deux animations auront lieu dans le réfectoire de l'école communale de Fexhe le haut Clocher, rue de la station 11.

Le samedi **26 novembre 2022**, lors de la distribution des arbres, une démonstration de taille de haie par notre jardinier aura lieu au bassin ornithologique de Voroux, rue de la Gare, après les deux ponts de la snbc.

Pour de plus amples informations sur la semaine de l'arbre, environnement.wallonie.be/semaine-arbre



Agenda

Samedi 15 octobre

Place aux enfants

Samedi 8, vendredi 14 et samedi 15 octobre à 20h / Dimanche 9 à 14h30

« Li Moncheû da Madame »

Les Jeunes Comédiens Ruraux

Samedi 19, vendredi 25 et samedi 26 novembre à 20h / Dimanche 20 à 14h30

« Poyète a tofèr rêzon » - Les Jeunes Comédiens Ruraux

Vendredi 11 novembre (Relais sacré)

Voroux-Goreux à 14h00 / Roloux à 14h20 / Noville à 14h40 / Fexhe à 15h.

Samedi 14 janvier 2023 - Goûter des 3 x 20 à l'École de Fexhe.

Excursion d'une journée prévue ce trimestre pour nos seniors (vous serez avertis personnellement).

**Jeudi 20 octobre - jeudi 17 novembre - jeudi 1er décembre
jeudi 15 décembre**

Permanences de l'Administration communale jusqu'à 19h.

eGuichet : la Commune modernise ses services à la population !

Un vent de nouveauté s'apprête à souffler sur les services Population et État civil de l'Administration communale fexhoise.

En effet, en concertation avec les agents de l'État civil et de la Population, la Commune a décidé de s'adjoindre les services de la société *Vanden Broele (société spécialisée en innovation par la connaissance)* afin de mettre en place un **eGuichet**. Un tel système vise à faciliter et à dématérialiser la délivrance des actes d'État civil, des certificats de Population ainsi que des extraits de Casier judiciaire. Ainsi, tout un chacun pourra commander un document directement depuis son salon. Il ne sera donc plus nécessaire pour le citoyen de se déplacer à l'administration pour demander tel ou tel document.

En seulement quelques clics, le document est délivré et immédiatement téléchargeable par le citoyen.

La volonté de proposer un tel service répond à un double objectif.

D'un côté, il y a une volonté de faciliter la délivrance des documents aux citoyens. Actuellement, le citoyen doit téléphoner à l'administration pour commander, par exemple, un certificat de résidence, celui-ci est ensuite mis à la signature et, enfin, le citoyen se déplace à l'administration pour retirer son certificat. Finalement, entre la demande et la délivrance, une semaine s'est vite écoulée. Avec cet **eGuichet**, toutes ces démarches sont terminées puisqu'en seulement quelques clics, le document est délivré et immédiatement téléchargeable par le citoyen. Autre avantage non négligeable, ce système est accessible 24h/24, 7j/7.

D'autre part, l'acquisition de cette application s'inscrit dans une démarche de digitalisation de l'administration. *« Notre volonté, explique l'agent en charge du projet, est de tendre le plus possible vers la dématérialisation des documents de l'administration. Et cette dématérialisation passe par la digitalisation d'un certain nombre d'outils, en ce compris les services aux citoyens ».*

Toutefois, cela signifie-t-il qu'il sera désormais impossible de commander les documents directement à l'administration ? *« Absolument pas, assure-t-on du côté de l'administration. L'eGuichet est un service complémentaire, pouvant s'avérer particulièrement utile pour les personnes ne sachant pas se rendre à l'administration pour diverses raisons, mais aussi pour les besoins urgents voire très urgents puisque, dans la minute, le document est délivré. Mais il est une évidence que tout le monde n'est pas égal face à la technologie et, de ce fait, personne ne sera laissé sur le bas-côté ! C'est pourquoi, il sera toujours possible de solliciter tel ou tel document via l'administration ».*

Et concrètement, comment ça marche ?

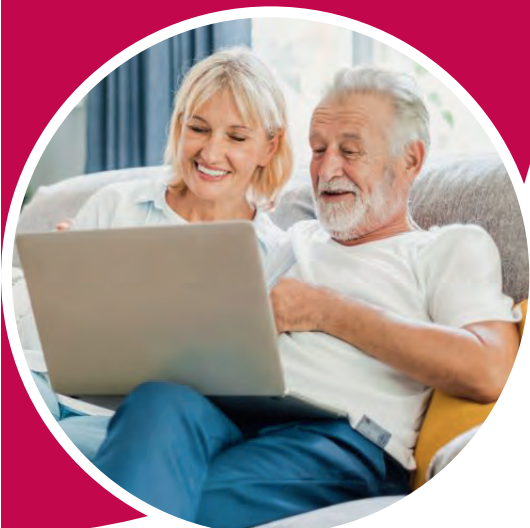
Tout d'abord, le citoyen devra se rendre sur le site internet de la commune et cliquera ensuite sur le lien le redirigeant automatiquement vers l'**eGuichet** (sur Facebook, la publication redirigeant vers le guichet est la première sur la page de la commune).

Ensuite, une fois sur l'**eGuichet**, le citoyen n'a plus qu'à choisir le document qu'il souhaite selon la matière concernée (Population, État civil, Casier judiciaire). La seule contrainte pour lui, en dehors d'une connexion internet, est de disposer d'un lecteur de carte d'identité. Il peut également passer par l'application **Itsme®**.

Enfin, dès que les informations demandées ont été complétées, le citoyen valide sa demande et, en quelques secondes, son document est prêt à être téléchargé.

Une autre question se pose : la redevance sur certains documents administratifs rest-t-elle d'application ? Le cas échéant, seront-ils accessibles via l'eGuichet ?

À ces deux questions, la réponse est oui. D'une part, la redevance reste d'application pour les documents pour lesquels une redevance est demandée ; et, d'autre part, ils seront accessibles via l'**eGuichet** puisque la Commune y a ajouté un module de paiement **Bancontact** sécurisé, comparable à celui des sites d'achats en ligne.



Cimetières

Comme nous l'avions annoncé précédemment, le personnel affecté à la gestion des cimetières est en train de mettre ces derniers en conformité avec la législation et les besoins actuels.

- L'apparence des cimetières évolue depuis le zéro phyto (produit de désherbage) : nous ne sommes plus maîtres de nos « mauvaises herbes ». Plutôt que d'aller contre dame nature, nous nous adaptons. Une première campagne de verdurisation orchestrée par une entreprise extérieure débute ce mois. Il s'agira d'enlever une couche de gravier et d'ensemencer avec un mélange d'herbes et de micro-trèfles. Du sedum (plante grasse) sera placé entre les tombes. Les premiers sites de verdurisation seront :
 - Le fond du cimetière de Voroux;
 - Le vieux cimetière autour de l'église de Fexhe;
 - La deuxième partie du cimetière de Roloux (partie de gauche)
- Une ASBL agréée par la province vient de terminer la cartographie de l'ensemble des cimetières avec l'aide de drones. Afin d'informatiser les données, chaque tombe doit être photographiée, fichée et encodée par notre équipe.
- Les sépultures *en défaut d'entretien** seront affichées. Les familles dont on retrouve la trace sont prévenues par courrier. Elles pourront réagir en renonçant ou en réhabilitant leurs sépultures



jusqu'à la Toussaint de l'année suivante avant que l'emplacement ne soit récupéré et assaini par la commune.



**défaut d'entretien: tombe non entretenue (mauvaises herbes, mousse, arbustes non taillés ou trop grands, absence de noms et/ou de dates, sépulture cassée, affaissée) - Voir règlement des cimetières disponible à l'administration communale.*

Les fossoyeurs sont à votre disposition pour tous renseignements mais vous demandent aussi de respecter leur travail :

- Ne plus enfoncer les potées de fleurs dans les allées (non privées)
- Ne plus laver les tombes avec des produits autres que du savon noir ou de Marseille
- Interdiction de pulvériser
- Trier les déchets dans les containers mis à disposition
- Enlever les fleurs fanées et autres
- Supprimer les herbes et arbustes envahissants
- Placer une pierre tombale dans l'année de l'occupation.

Vu le manque de place actuellement, les concessions ne sont plus vendues à l'avance.

Ces changements prennent du temps et demandent de modifier nos habitudes : accepter la verdurisation, pratiquer le tri des déchets, entretenir la sépulture sans produits, ... Mais nos cimetières y gagneront. Pour y parvenir, nous avons besoin de votre aide et de votre implication

Merci de votre contribution et de votre patience !

Qu'est-ce que le stop pub ?

Gérer ses déchets c'est bien mais ne pas en produire c'est encore mieux ! Entretien de l'écosystème en évitant le gaspillage de papier est déjà un grand pas.

Le STOP PUB est le dispositif qui

permet de refuser de recevoir de la publicité non-adressée et la presse gratuite non-adressée. Par ailleurs, les imprimés qui mentionnent vos nom, prénom et adresse vous seront toujours délivrés.



Vous pouvez vous le procurer dans votre Administration communale ou dans votre bureau de poste gratuitement et l'apposer sur votre boîte aux lettres.

Les bancs du souvenir

La société REMEMBOR fournit et place des bancs publics neufs en souvenir de personnes disparues. Ces bancs représentent des espaces de repos offerts aux passants, dédiés au souvenir d'êtres chers. Cette pratique est bien connue dans certains pays, notamment en Angleterre.

Ces bancs sont financés par la famille d'un disparu, ses amis ou ses collègues et sont placés dans

des lieux de passage, des jardins publics, ou des lieux d'exception. Une plaque commémorative est apposée sur chaque banc « à la mémoire de »

Les personnes qui souhaitent obtenir un banc du souvenir peuvent prendre contact avec la société REMEMBOR via son site internet www.remembor.com. (tél. 0479/743 773).

Dépôt clandestin

Le 24 août, la police fédérale a constaté un dépôt clandestin de petits fûts contenant des produits toxiques et corrosifs issus d'un laboratoire de fabrication de drogues, rue de Liège.

De nombreux dépôts de ce genre ont été constatés ces derniers temps dans les communes voisines (Berloz, Remicourt, ...) ainsi que dans le Limbourg. Il est probable que ce laboratoire soit situé aux Pays-Bas.

Ces produits devaient être immédiatement enlevés et détruits compte tenu de leur dangerosité. La Protection Civile s'est chargée du transport, dans les conditions de sécurité indispensables, vers une entreprise où ils seraient immédiatement détruits.

L'enlèvement et la destruction de ces produits ont été effectués le 24 août vers 16H. Le coût en est à charge de la Commune.



Eclairage festif et ... facture d'électricité

Noël est un moment de partage mais aussi un moment procurant un certain réconfort : réunions de familles, musiques traditionnelles, recettes chaleureuses, distribution de cadeaux, marchés de Noël, ... et décorations lumineuses.

En effet, pour vivre pleinement l'esprit de Noël et illuminer nos fêtes de fin d'année, la tradition veut que les lumières soient très présentes.

Cependant, avec la flambée des prix de l'énergie, les traditionnelles guirlandes de Noël vont s'avérer particulièrement coûteuses.

Les faire scintiller toute la nuit pendant 1 mois ou parfois plus risque d'occasionner de mauvaises surprises sur la facture d'électricité.

Quelques conseils pour une consommation électrique moins importante :

- Utiliser des ampoules LED
- Programmer les heures d'éclairage
- Opter pour des décorations qui se rechargent à l'énergie solaire

C'est aussi pourquoi, dans un souci d'économie, cette année, notre commune ne fera aucune nouvelle dépense concernant l'éclairage des villages et s'assurera d'utiliser au maximum le LED dont elle dispose déjà. La durée d'éclairage des décorations de Noël sera également réduite.



Noces et Mariages



Noces de Diamant de
Jules & Ginette
MARTIN HINCK
le 20 juillet 2022.
Ils se sont mariés
le 25 juillet 1962.



Noces de Diamant de
Robert & Elsa
VIGGRIA CHARLOTIAUX
le 30 juillet 2022.
Ils se sont mariés
le 23 juillet 1962.



Noces d'Or de
Rosario & Rosaria
ILLARDO GARZE
le 2 juillet 2022.
Ils se sont mariés
le 1^{er} juillet 1972.



Noces d'Or de
Daniel & Nelly
DA RONCH SAVIO
le 4 septembre 2022.
Ils se sont mariés
le 31 août 1972.

Mariage de
Mickaëlla PAPA &
Gaëtan CARRABS
le 21 mai 2022



Mariage de
Aurore BOESMANS &
Pierre-Henri CHRISTOPHE
le 11 juin 2022



Mariage de
Luisa CHIODO &
André GENDARME
Le 3 juin 2022



Mariage de
Salomé MARTIN &
Frédéric BYA
Le 6 août 2022



Mariage de
Carine BOVY &
Jacques ROUSSEAU
Le 25 juin 2022



Magnifique saison d'été au Tennis Club du Haut Clocher!

La météo a vraiment été de la partie cette année, pour le plus grand bonheur de tous les adeptes de notre beau sport qui ont bien occupé les terrains.

Les interclubs se sont déroulés dans une excellente ambiance, avec de beaux résultats : 5 de nos équipes se sont qualifiées pour les Interséries : 2 équipes de Dames 5, Messieurs 6, Messieurs 5 et Messieurs 70. 3 équipes se sont hissées en Interrégions : Messieurs 65/3, Messieurs 35/4, Dames 35/2. L'équipe de Doubles Messieurs 65/3 est vice-championne et l'équipe Doubles Messieurs 65/1 est championne !

Nos 3 semaines de tournoi ont aussi fait le plein, avec, en 1ère

semaine 79 inscrits dont 20 paires de doubles, en 2ème semaine 87 inscrits dont 53 paires de doubles et en dernière semaine, 142 inscrits dont 44 paires de doubles.

La saison d'hiver est à nos portes... La bulle est installée et a ouvert ses portes depuis le 3 octobre.

Voici les conditions pour 22 semaines d'abonnement, du 3/10/2022 au 26/3/2023 : 300 €/heure entre 8 et 16h, 400 €/heure entre 16 et 18h, 500 €/heure entre 18 et 23h.

Nouveauté cette année : un tarif dégressif sera appliqué à partir de la 2^{ème} heure consécutive d'abonnement !

Il est aussi possible, bien entendu, de réserver un terrain ponctuellement.

Disponibilités et renseignements: tennishautclocher@gmail.com
0474.47.12.04

Si vous désirez être tenus au courant de toutes nos activités...
Si vous désirez des informations...
Si vous souhaitez nous rejoindre...
n'hésitez pas, envoyez un mail à tennishautclocher@gmail.com !

Nous tenons à remercier vivement tous nos sponsors, que vous retrouverez sur des rollups sous la bulle.

Privilégiez-les lors de vos achats !

